

ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

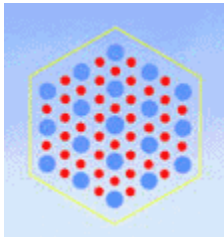
Procédure d'évaluation du Prix Aydalot 2012

Rétroplanning :

- Décembre 2011 : **appel à candidature**

Chaque candidat doit envoyer en deux exemplaires par courrier postal : **sa thèse, son rapport de soutenance, les deux rapports de thèse et la fiche d'inscription renseignée**. L'envoi doit être fait à Maryline Filippi, USC GAIA INRA SAD-BSA, 1 cours du Général de Gaulle, 33175 Gradignan cedex). Cette candidature est conjointement transmise par courriel (m-filippi@enitab.fr). Tous les candidats devront donner une autorisation pour permettre à l'ASRDLF de diffuser auprès des adhérents les thèses en ligne. La condition d'éligibilité pour être candidat est d'avoir soutenu dans l'année entre les deux Prix (après le 25 février 2011, date limite du dépôt pour concourir au Prix de l'année précédente et avant la date limite du Prix de l'année en cours : 17 février 2012).

- **17 Février 2012 : Clôture des inscriptions**
- **9 Mars 2012 : Réunion du Conseil Scientifique et attribution des dossiers aux évaluateurs**. Au cours de cette réunion, un *dossier papier* ainsi qu'un *CD* sont distribués et recensent l'ensemble des informations sur toutes les candidatures au Prix Aydalot.
- 12 Mars 2012 : Envoi des dossiers aux évaluateurs
- 10 Avril 2012 : Réception des évaluations
- 15 Avril 2012 : Première relance des rapporteurs
- 2 Mai 2012 : Deuxième relance des rapporteurs
- 14 Mai 2012 : Clôture de la réception des rapports
- **Fin Mai 2012 : Réunion de sélection du lauréat (e) du Prix Aydalot à PARIS**
- **9-11 Juillet 2012 : Colloque ASRDLF avec présentation des travaux du lauréat (e)**



ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

La sélection du lauréat du Prix Aydalot aura lieu à Paris par un jury composé des évaluateurs présents, des rapports et avis adressés par les évaluateurs, des membres du Conseil Scientifique et du Président adjoint de l'ASRDLF. Une grille d'évaluation les aide dans leur expertise. Les membres du CS sont également sollicités pour réaliser une évaluation.

La procédure de vote est la suivante : le jury examinera les candidatures évaluées A et B, C étant une appréciation éliminatoire. Chaque évaluateur indique si la candidature est proposée au Prix. Il sera procédé à un vote lors de la réunion. Un lauréat est désigné avec un deuxième nommé si besoin.

Pour la réunion du Conseil Scientifique comme pour celle de sélection du lauréat, un CD-Rom contenant l'intégralité des dossiers et des rapports d'évaluation sera transmis au Conseil scientifique afin de partager l'information sur les candidatures.

Le ou la lauréate est sollicité(e) à soumettre un article à la RERU. Il ou elle sera invité(e) à présenter en séance plénière ses travaux lors du colloque de l'ASRDLF. Il ou elle s'engage en candidatant à y venir présenter ses recherches sous peine de perdre le bénéfice du prix. Le deuxième nommé prend alors le Prix.